

Démarche	: Dispositif départemental d'accompagnement des étudiants en 3ème année de soins infirmiers en stage en Mayenne
Organisme	: Direction de l'Autonomie - Mission Santé de Proximité

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Le Département de la Mayenne a confirmé sa mobilisation, aux côtés de tous les acteurs concernés par la démographie des professionnels de santé, pour mettre en place des moyens permettant d'améliorer l'accueil de futurs soignants sur le territoire.

À cet effet, suite aux Etats généraux de la santé, il a été décidé d'étendre le dispositif départemental d'accompagnement aux étudiants en 3ème année de soins infirmiers réalisant leur stage en Mayenne. Il a été adopté le principe du versement d'une aide forfaitaire de 200 euros par période de stage en Mayenne.

### Le demandeur

#### Nom de naissance

#### Nom marital

#### Prénom

#### Date de naissance

#### Vous êtes né en France ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### Lieu de naissance

# Dispositif départemental d'accompagnement des étudiants en 3ème année de soins infirmiers et

## Pays

Sélectionnez le pays dans la liste

## Adresse postale

## Modalités de réalisation du stage

### Lieu de stage

## Engagement

J'atteste sur l'honneur :

### être étudiant en 3ème année

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Institut de formation de soins infirmiers de la Croix Rouge à Laval

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Institut de formation de soins infirmiers de la Croix Rouge à Laval

Institut de formation de soins infirmiers du Centre Hospitalier du Nord Mayenne

### m'engager à réaliser l'intégralité de mon stage dans la structure mentionnée

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Coordonnées bancaires

### Veuillez indiquer l'IBAN

Vous trouverez cette information sur votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

L'IBAN est composé de 27 caractères commençant par FR.

### Veuillez indiquer le code BIC inscrit sur votre RIB

Vous trouverez cette information sur votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Le BIC est composé de 8 à 11 caractères.

## Pièces justificatives

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant

Les pièces jointes RIB doivent :

## **Dispositif départemental d'accompagnement des étudiants en 3ème année de soins infirmiers et**

- Etre au seul format PDF, tout autre format est à proscrire
- Etre lisible, au format officiel de banque et ne pas "être de travers"
- Comporter expressément le logo et l'identification de la banque
- Comporter les mentions réglementaires obligatoires : l'IBAN complet ainsi que le nom et l'adresse du titulaire.

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Convention de stage

### **Protection des données à caractère personnel**

Le responsable du traitement est :

Monsieur le Président du Conseil départemental  
39 rue Mazagran – CS 21429  
53014 Laval CEDEX

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion du présent téléservice font l'objet d'un traitement ayant pour finalité l'instruction et le versement des aides financières délivrées par le Département de la Mayenne dans l'objectif d'inciter les étudiants en 3e année de soins infirmiers à réaliser leur stage en Mayenne.

Les données collectées sont : nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale, lieu de stage, année d'études et lieu de formation, IBAN, convention de stage.

Ce traitement est fondé sur le consentement de l'usager, manifesté lors de la demande d'aide.

Ces données sont destinées aux services compétents pour l'instruction des dossiers (mission santé de proximité et service ressources et coordination de la direction de l'autonomie, secrétariat général de l'assemblée départementale, direction des finances, paierie départementale) ainsi qu'aux élus du conseil départemental (décisions d'attribution des aides).

La durée de conservation des données dans la base active est limitée à :

- 12 mois sur démarches simplifiées à compter de la dernière action d'instruction du dossier.
- 3 ans après le diplôme s'agissant du nom, prénom et du lieu de stage afin d'effectuer un suivi professionnel sur le serveur informatique du Département
- 6 mois à compter de la date de passage devant la commission permanente s'agissant de l'IBAN, de la date et du lieu de naissance.

Les données récupérées seront ensuite archivées selon les dispositions légales applicables.

Vous avez la possibilité, en saisissant le délégué à la protection des données (protectiondesdonnees@lamayenne.fr) :

- D'accéder aux données vous concernant,
- De demander leur rectification, leur effacement ou leur limitation,
- De bénéficier de la portabilité de vos données,
- De retirer votre consentement à tout moment,

Dans les conditions fixées aux articles 13 à 22 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016 (dit RGPD).

En cas de difficulté persistante, vous pouvez saisir directement la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/agir>).